



La chaleur solaire : une solution contre le changement climatique

2^e table-ronde :
La filière est elle suffisamment structurée?

Exploitation

La formation SOCOL Exploitants et le dispositif de réhabilitation de l'ADEME

Le contrat de performance énergétique solaire pour le poste eau chaude sanitaire

Hugo GUILLAUME

Secrétaire Général du SNEC
Pôle Efficacité Energétique de la FEDENE



SNEC : Exploitation Maintenance

70 % du parc de bâtiments collectifs : résidentiel, tertiaire et industriel
4,9 millions de logements à chauffage collectif
700 chaufferies biomasse collectives et 3,5 millions de tonnes de bois

SNCU: Réseaux de Chaleur et froid

95 % de l'activité du secteur
56 % d'énergies renouvelables et de récupération dans le bouquet énergétique

SVDU : Valorisation énergétique des déchets

90 % de la capacité d'incinération du parc français (UVE)
13 millions de tonnes de déchets ménagers valorisés par an

SN2E : Bureaux d'études dans l'énergie

- 18 bureaux d'études indépendants
- 3000 collaborateurs
- 400 millions d'euros de prestations intellectuelles.

SYNASAV : chauffage individuel

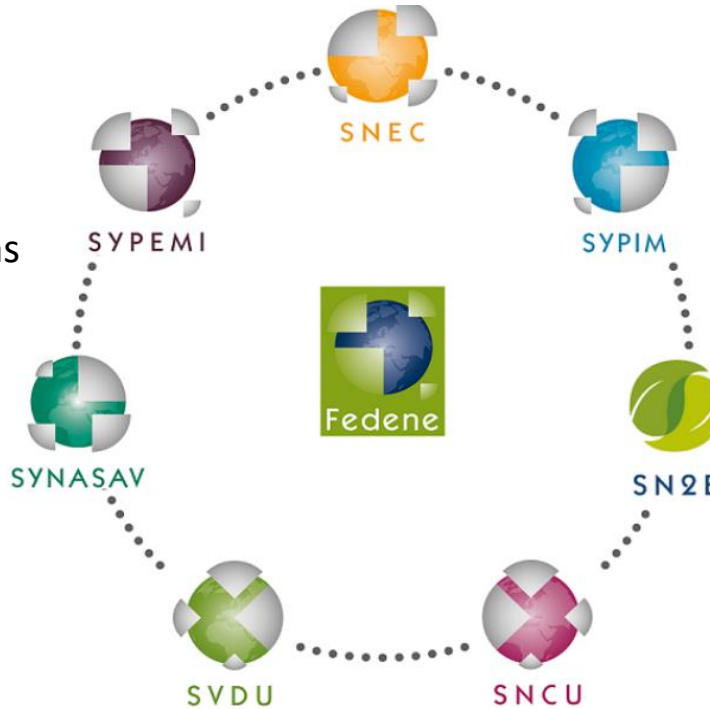
60% du parc résidentiel individuel
300 adhérents
16 000 salariés
12 millions d'appareils entretenus
150 000 chaudières remplacées par an

SYPIIM : Solutions IT

30 000 sites pilotés à distance
900 000 mesures remontées par jour
60 millions de données par jour

SYPEMI (Facilities Management)

85% des acteurs du marché en volume
20 millions de m2 gérés en multiservice immobilier
1 million de salariés directs et indirects



- La formation SOCOL Exploitants et le dispositif de réhabilitation de l'ADEME
- Le contrat de performance énergétique solaire pour le poste eau chaude sanitaire
- Pourquoi intégrer le solaire thermique dans un Contrat de Performance Energétique ?



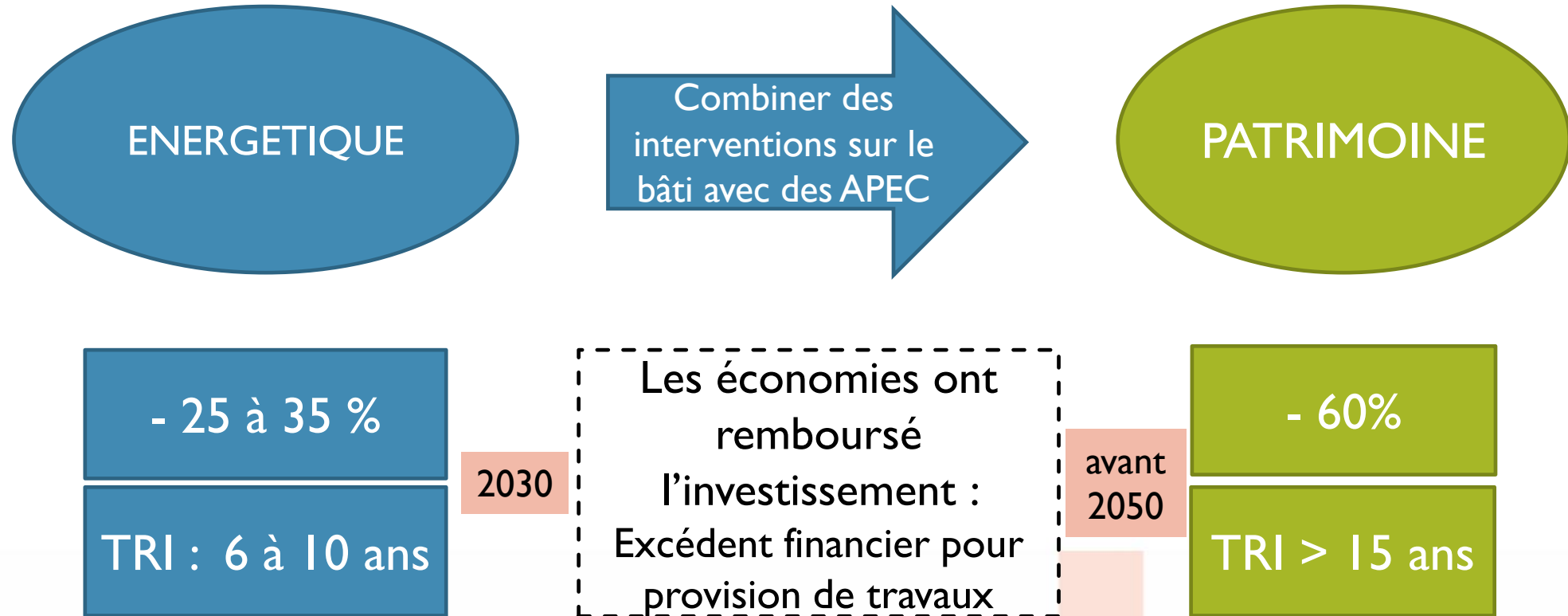
Qu'est-ce qu'un CPE ?

- Un contrat global destiné à garantir dans la durée une amélioration réelle des performances énergétiques.

- Quatre dispositions essentielles :
 1. Une identification des gisements et la définition d'une situation de référence
 2. Une garantie des économies d'énergie dans la durée
 3. Un plan d'actions de performance énergétique (APE) mise en œuvre par l'opérateur
 4. Une méthode de mesure et de vérification de la performance

Le Décret Tertiaire

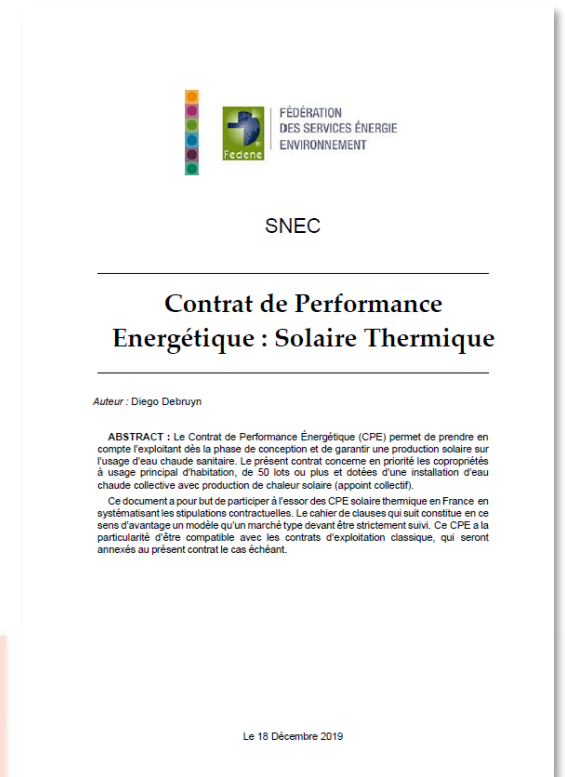
➤ Une solution pour répondre aux exigences de 2030 :



Mise en place de solaire thermique
pour atteindre -40% en 2030

➤ Un nouvel outil à votre disposition :

- Un modèle de contrat simple pour garantir la production solaire sur l'usage ECS :
 - Objectif en Energie Solaire Garantie
 - Suivi de la performance
 - Prise en compte de la fourniture d'énergie
 - Précision des risques sanitaires
 - Annexes techniques
- Un CPE compatible avec les contrats d'exploitation classique (ou avec un CPE global)
- Un modèle reconnu par l'ADEME



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Plus d'informations :



www.fedene.fr
www.snec-energie.fr
hguillaume@fedene.fr

